

Toulouse, le 28 novembre 2013
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE **BRIENNE-LE-CHATEAU (10) 05.02.2009**

1 – CONTEXTE

Le 5 février 2009 entre 20h45 et 21h00, un automobiliste circulant dans la commune de BRIENNE-LE-CHATEAU (10) observe une lueur intense dans le ciel. Intrigué, il se gare et prend des clichés du PAN avec son appareil photo. Il signale aussitôt son observation au Centre Opérationnel de la Gendarmerie à ROSIERES PRES TROYES (10).

Le 7 février, l'observation du PAN fait l'objet d'un article de presse dans les journaux *L'Est Eclair* et *Libération Champagne*.

Le 9 février, le témoin se rend en gendarmerie afin de déposer son témoignage. Le lendemain, les journaux *L'Est Eclair* et *Libération Champagne* publient un nouvel article.

La gendarmerie effectue une enquête durant les jours suivants, mais les différentes investigations menées n'ont pu permettre d'établir l'origine de ce phénomène lumineux.

Le 20 avril 2009, l'ensemble du dossier est envoyé au GEIPAN.

2- DESCRIPTION DU CAS

Extrait du PV pages 3 et 4 :

« Il était environ 20 heures 50 et je revenais de TROYES. J'étais dans ma voiture et je roulais dans la rue Jules Ferry en direction de la rue Julien Régner. Avant de tourner dans l'Allée Alfred Bardet, mon attention s'est portée sur une lueur intense que je situais au-dessus du collège de BRIENNE-LE-CHATEAU. Tout d'abord, j'ai pensé qu'une antenne venait d'être installée, mais cela m'a semblé bizarre, car j'étais passé à cet endroit dans l'après-midi et je n'avais rien vu. Je me suis garé et j'ai pris mon appareil photo, afin de faire des clichés de cette lueur. J'ai ensuite appelé la Gendarmerie afin de signaler ce phénomène. »

Le PAN est décrit comme très brillant (« *c'était tellement brillant* », « *c'était très brillant* », « *ça ressemblait à la couleur d'un énorme projecteur* »), sans forme particulière (« *je n'ai pas vu exactement la forme* », « *ce n'était pas rond* »). Le PAN est visuellement plus petit que la Lune.

L'observation a duré « 10 à 12 minutes », pendant lesquelles le PAN a semblé être statique.

3- ANALYSE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'observation a eu lieu en pleine commune de Brienne-le-Château. Le témoin circulait dans la rue Jules Ferry et a repéré le PAN alors qu'il arrivait au niveau de l'embranchement de l'Allée Alfred Bardet. Le PAN est observé en direction du collège de Brienne-le-Château, au-dessus du bâtiment. Ceci permet de situer le PAN en direction de l'Ouest (Figure 1).

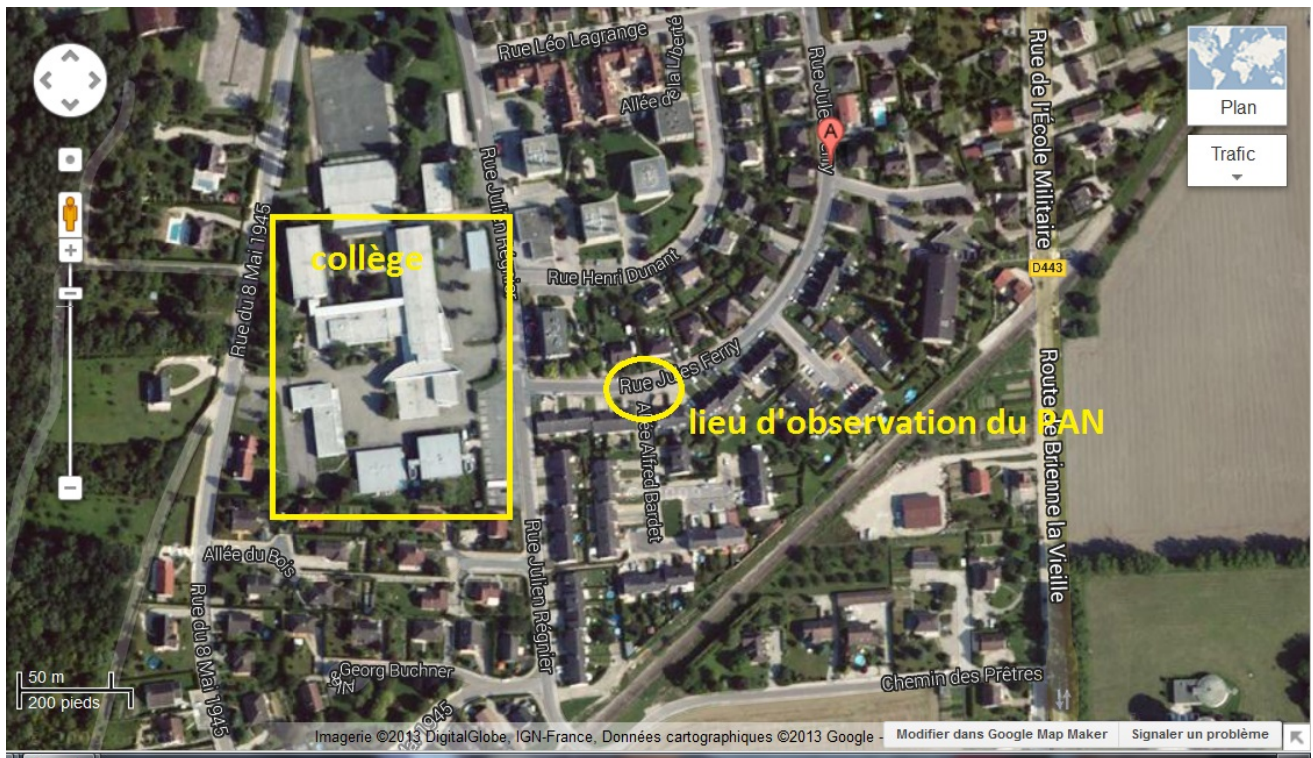


Figure 1 : Google Maps – reconstitution du lieu d'observation

Grâce à l'option Street View de Google Maps, il est même possible de reconstituer la vue qu'avait le témoin depuis son emplacement. Ceci permet de vérifier qu'il n'y a effectivement pas d'antenne pouvant expliquer la lueur observée (Figure 2).



Figure 2 : Street View – reconstitution du lieu d'observation.

3.2 SITUATION METEO

La plus proche station aux données accessibles pour la date considérée est celle de Troyes-Barbère (10), située à 38 Km à l'Ouest-Sud-Ouest du lieu d'observation (Figure 3).

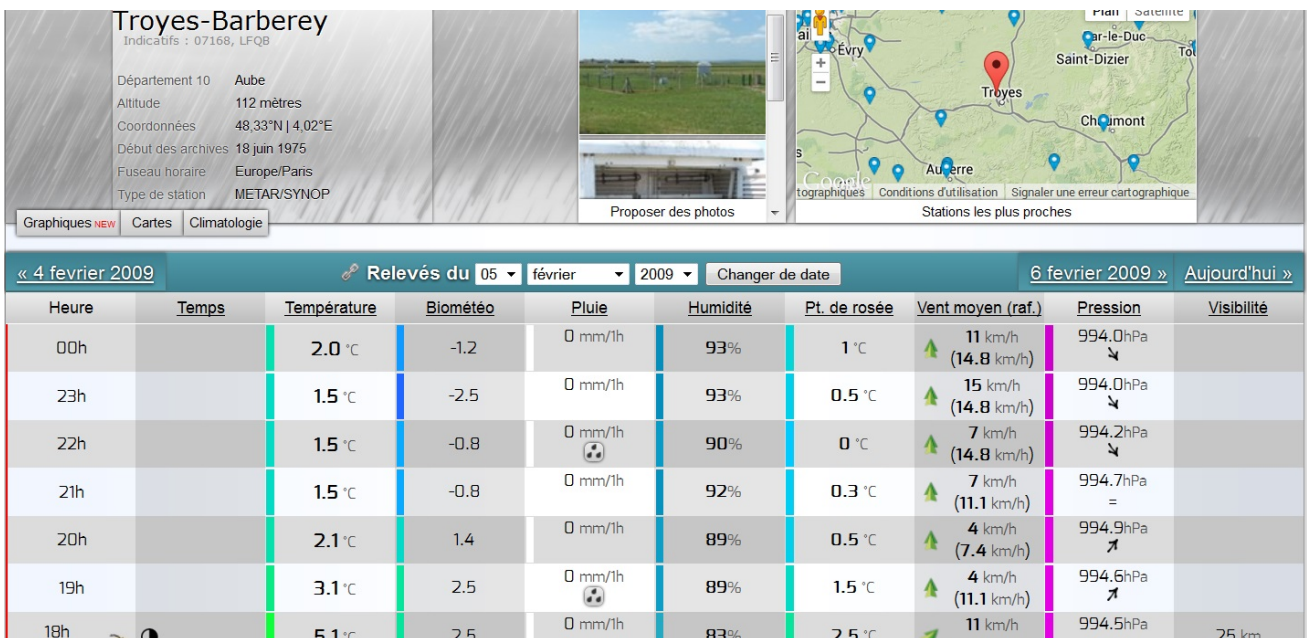


Figure 3 : Infoclimat – relevé des données météorologiques

Bien que partielles, ces données indiquent un ciel partiellement nuageux (4/8 octas à 18h) en début de soirée. La température était de 1,5°C, et il ne pleuvait pas. Un vent très faible (7 km/h) soufflait du Sud.

Ces données sont tout à fait conformes avec celles rapportées par le témoin, qui indique qu'il ne pleuvait pas et que la température était d'environ 1 ou 2°C. Le témoin indique également que le ciel était bien noir et que la Lune était derrière lui.

La parfaite conformité entre les dires du témoin et les relevés météo montrent à la fois la qualité du témoignage, ainsi que sa crédibilité.

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Une reconstitution sur Stellarium pour Troyes (10) montre la présence de la Lune en phase gibbeuse au Sud, à plus de 70° de hauteur angulaire. La planète Vénus (magnitude $-4,47$) est visible vers l'Ouest, à 11° de hauteur angulaire.

Saturne (magnitude $0,78$) est en train de se lever à l'Est, à l'azimut 83° .

Autres astres remarquables : les étoiles principales du ciel d'hiver (Sirius, Capella, Rigel, Betelgeuse) visibles vers le Sud, dans la direction de la Lune. L'étoile Capella est pratiquement au zénith (Figure 4).

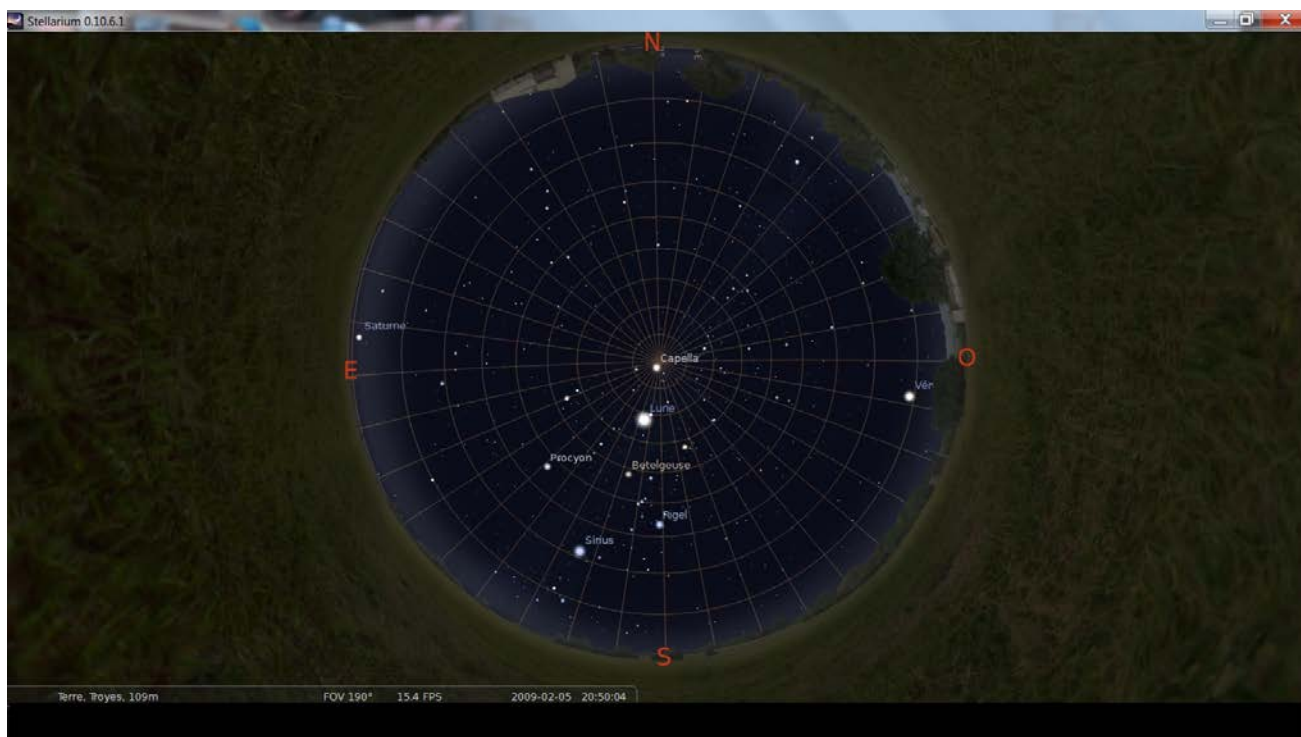


Figure 4 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation

Il est à noter que la planète Vénus est le seul astre remarquable visible en direction de l'Ouest (Figure 5).



Figure 5 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation en direction de l'Ouest

3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

Le témoin ne mentionne aucun aéronef. Le caractère statique du PAN pendant 10 à 12 minutes est de toute manière incompatible avec l'hypothèse d'un aéronef.

Il est à noter que le témoin a contacté Météo France par mail. Il lui a été répondu que le PAN pourrait être la station spatiale ISS. Outre le fait qu'une fois encore le caractère statique du PAN sur une longue période est plutôt incompatible avec l'hypothèse d'un satellite, la piste de l'ISS est à éliminer car la Station Spatiale Internationale était invisible depuis l'Europe au moment de l'observation (Figure 6).

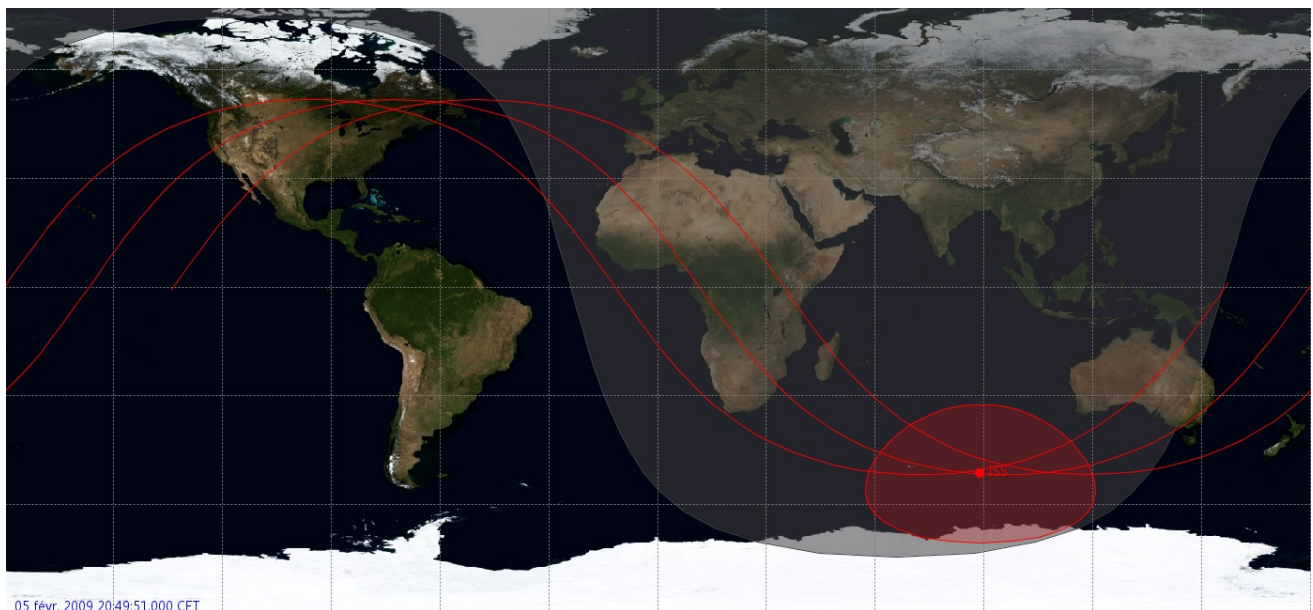


Figure 6 : JsatTrak – position de l'ISS au moment de l'observation

Il est à noter toutefois que l'ISS était visible le soir durant la période de l'année où a eu lieu l'observation du PAN. Depuis Brienne-le-Chateau, l'ISS a effectué un passage dans le ciel aux alentours de 18h40. Cet horaire est cependant bien trop éloigné de celui de l'observation pour être

retenu : dans la mesure où le témoin a contacté la gendarmerie aussitôt après son observation, il est certain que celle-ci a eu lieu juste avant 21h00.

3.5 PHOTOS DU TEMOIN

Le témoin a réussi à prendre des photos du PAN, mais seule une d'entre d'elles a été transmise au GEIPAN par la gendarmerie. Malheureusement, le cliché est de trop mauvaise qualité pour être exploité (Figure 7).



Figure 7 : photo du PAN réalisée par le témoin

4- HYPOTHESES

La description du PAN comme une lueur unique sans forme particulière, statique durant une longue période (10 à 12 minutes) évoque très fortement une méprise astronomique.

Les autres pistes évoquées (antenne, ISS) peuvent être très facilement éliminées (cf ci-dessus).

Le PAN présente toutes les caractéristiques d'une méprise avec la planète Vénus : il est décrit comme très brillant, ressemblant à un gros projecteur, statique et visible vers l'Ouest. Or, il est à rappeler qu'au moment de l'observation, la planète Vénus, avec une magnitude de $-4,47$, était particulièrement visible dans la zone du ciel concernée.

L'hypothèse d'une méprise avec Vénus est renforcée par le fait que la direction d'observation du PAN correspond exactement à celle de l'astre concerné. De plus, le fait que le témoin ait d'abord pensé à la lumière d'une antenne indique que la hauteur angulaire du PAN était relativement faible, ce qui est parfaitement cohérent avec celle de Vénus au moment de l'observation.

Il est à noter que la piste d'une méprise avec Vénus est évoquée dans l'article de presse paru le 10 février.

La baisse de luminosité et la disparition du PAN peuvent parfaitement s'expliquer par la présence avérée de nuages, pouvant ainsi masquer la planète Vénus.

Bien que le ciel soit partiellement dégagé, le témoin ne mentionne que la présence d'un seul objet lumineux, alors qu'il aurait logiquement dû voir deux objets proches l'un de l'autre. La parfaite cohérence entre la position vraie de Vénus et celle du PAN ne laisse pas de doute sur la méprise.

5- CONCLUSION

D'étrangeté faible, mais de consistance suffisante (nombreux détails cohérents et précis permettant de crédibiliser le cas, photos), ce cas s'avère être une méprise classique avec un objet astronomique parfaitement connu : la planète Vénus.

De plus, Vénus était bien présente dans la zone du ciel observée alors que le témoin n'en fait pas mention, et était particulièrement brillante.

Ce n'est pas la perception visuelle du témoin qui est en cause, mais l'interprétation que le témoin fait de son observation à travers son ressenti (étonnement, conduite de nuit).

Ce cas est classé A, méprise avec la planète Vénus.